

Publication du rapport annuel 2025 de la Conciliation fiscale : plus de six dossiers sur dix résolus à l'amiable en 2025

19.6.2026 - Francis Adyns | Service Public Fédéral Finances

En 2025, plus de 6 dossiers sur 10 ont été résolus positivement, la Conciliation fiscale confirme son rôle central comme alternative aux procédures judiciaires en matière fiscale.

Les chiffres clés parlent d'eux-mêmes :

3.434 demandes de conciliation dont :

En matière de résultats obtenus :

Dans la majorité des cas, la conciliation permet d'éviter un contentieux devant les juridictions.

Un outil efficace... encore trop peu utilisé

Face à la complexité croissante de la fiscalité et à la saturation des juridictions, la conciliation fiscale s'impose comme une solution rapide, gratuite et pragmatique.

Mais paradoxalement, le recours au SCF reste limité. Un potentiel énorme reste donc inexploité.

Un impact concret pour les citoyens et les entreprises

Au-delà des statistiques, le SCF joue un rôle déterminant :

Un service en pleine transformation

En 2025, le SCF s'est profondément modernisé :

Une évolution majeure se dessine, la potentielle transformation en un service d'arbitrage fiscal

Le vrai défi : intervenir au bon moment

Le principal enjeu n'est plus de prouver l'efficacité du service, mais de mieux le faire connaître et surtout, mieux expliquer quand y recourir.

Aujourd'hui encore, certains contribuables s'adressent au SCF de manière inappropriée : les uns interviennent trop tard, les autres trop tôt, tandis que beaucoup n'y recourent pas du tout.

<https://news.belgium.be/fr/publication-du-rapport-annuel-2025-de-la-conciliation-fiscale-plus-de-six-dossiers-sur-dix-resolus>